

## **TARN (81)**

790€

38,3%

Statistiques départementales du régime général Données 2023

719€

51,4%

Retraités résidant dans le département				
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble	
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 347	3 398	5745	
Droits directs (retraites personnelles)	2 103	2 229	4 332	
Droits dérivés (retraites de réversion)	244	1 169	1 413	
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	158	279	437	
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	553	163	716	
Âges moyens au départ de la pension				
Droits directs	63,1 ans	63,7 ans	63,4 ans	
Droits dérivés	77,7 ans	74,8 ans	75,3 ans	
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble	
Nombre total de retraités	43 731	55 038	98 769	
Retraités percevant un droit direct seul	41 655	40 166	81 821	
Retraités percevant un droit dérivé seul	282	2 051	2 333	
Retraités percevant les deux à la fois	1 794	12 821	14 615	
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	3,5%	4,4%	4,0%	
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	10 415	3 736	14 151	
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	74,0 ans	75,8 ans	75,0 ans	
Montant global mensuel moyen de la pension servie	880€	719€	790 €	

880€

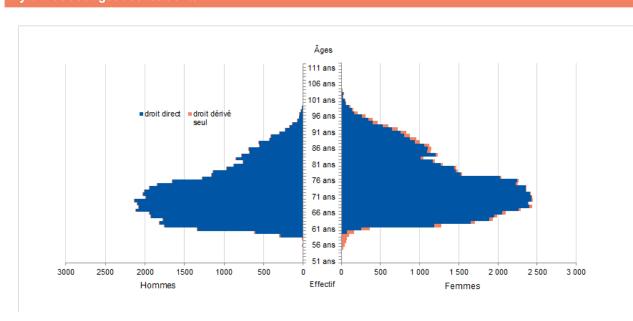
22,4%

## Pyramide des âges des résidents

Minimum contributif par rapport

aux droits directs contributifs

par le régime général<sup>(3)</sup>



- 1. Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- 2. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- 3. Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Albi			
Nombre total de retraités	5 0 3 1	7 391	12 422
Retraités percevant un droit direct seul	4 826	5 436	10 262
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	250	265
Retraités percevant les deux à la fois	190	1 705	1 895
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,8%	6,2%	6,0%
Castres			
Nombre total de retraités	4 523	6 2 6 8	10791
Retraités percevant un droit direct seul	4 299	4 400	8 699
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	174	180
Retraités percevant les deux à la fois	218	1 694	1 912
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,4%	5,5%	5,1%
Graulhet			
Nombre total de retraités	1 599	2 058	3 657
Retraités percevant un droit direct seul	1 471	1 370	2 841
Retraités percevant un droit dérivé seul	12	69	81
Retraités percevant les deux à la fois	116	619	735
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,3%	5,5%	5,9%

Sources: Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ: Retraités perçevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants. Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".





<sup>1.</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.